

PROCÉDURES DE COURSE 2011

Dernière mise à jour : mai 2011

SECTION 1 : GÉNÉRALITÉS D'AVANT-COURSE

1- ADMISSION DANS LES PUIITS

L'admission dans les puits est accessible aux détenteurs des bracelets permettant d'accéder dans les puits pour la journée de la course.

2- PROCÉDURE D'ACCÈS AUX PUIITS.

Pour accélérer la procédure d'inscription aux puits sans bloquer les accès, les procédures sont les suivantes :

- A) Stationnement des véhicules le long de la route d'accès de façon à ne pas bloquer le passage;
- B) Acquitter le montant d'admission pour la section « PUIITS » pour recevoir le bracelet requis;
- C) Les détenteurs de billets de promotion incluant ACCÈES AUX PUIITS doivent se présenter à la barrière des puits pour y recevoir le bracelet requis;
- D) Signer la formule de renonciation

3- CATÉGORIES DE CARTES

Il n'y a plus de carte de membre requises pour accéder dans les puits. Seuls les pilotes doivent être détenteur d'une licence ANCA pour piloter une voiture de course à l'ASE et une licence HOT PIT ANCA pour avoir accès à la ligne des puits quand votre équipe y a accès.

4- ANNULATION DE LA LICENCE

La licence de pilote ET LA CARTE hot pit ne sont pas transférables. Toute carte non-transférable qui sera présentée au contrôleur par une autre personne que le détenteur sera saisie et annulée sur le champ. Il en est de même pour toute personne qui sera prise à consommer des boissons ou substances prohibées dans les puits de ravitaillement.

AVIS IMPORTANT

L'AUTODROME ST-EUSTACHE étant détenteur d'un permis de la SAQ, IL EST FORMELLEMENT INTERDIT PAR LA LOI D'INTRODUIRE QUELQUE BOISSON ALCOOLISÉE QUE CE SOIT SUR LE SITE DE L'AUTODROME ST-EUSTACHE, SOUS PEINE DE SANCTION SÉVÈRE ET/OU MISE À L'AMENDE PAR LA SOCIÉTÉE DES ALCOOLS DU QUÉBEC.

5- ENFANTS DANS LES PUIITS

Toutes les procédures d'admission d'enfants dans les puits seront traitées "cas par cas" et devront être approuvées par la direction avant d'être acceptées. Les parents desdits enfants devront signer une formule de renonciation. Les enfants admis dans les puits le sont aux conditions des adultes, c'est-à-dire qu'ils doivent remplir les mêmes conditions qu'un adulte en regard du prix d'admission. Tout enfant laissé à lui-même et sans surveillance dans les puits sera raccompagné à l'entrée des puits. AUCUN ENFANT n'est autorisé à circuler autrement *qu'à pied et accompagné* dans les puits. (Aucun vélo, bicyclette, trottinette ou autres). Applicable à tous, incluant les enfants des équipes visiteuses.

6- VITESSE DANS LE PUIITS

La vitesse dans les puits est de 10 KM/h maximum. De sévères amendes ou sanctions seront appliqués par le contrôleur des puits aux contrevenants. Véhicules tout terrain de type « 4 roues » et petites motos, tous identifiées au nom d'une équipe de course sont autorisés à circuler à basse vitesse dans les puits. AUCUNE MINI-MOTO (Pocket Bike) n'est autorisé à circuler dans les puits durant les programmes de courses.

7- STATIONNEMENT

Chaque catégorie a sa section assignée dans les puits pour le stationnement des voitures de course. Le contrôleur des puits rapportera tous les délinquants qui seront mis à l'amende. LES VOITURES PRIVÉES doivent être stationnées aux endroits désignés, aucune dans les enclos des équipes, sauf celles qui remorquent les voitures de course. Aucune voiture privée non-autorisée ne doit circuler dans les puits.

8- INSCRIPTION DES VOITURES et PILOTES

Toutes les voitures doivent arborer les autocollants d'inspection AVANT d'être inscrites au programme de la journée dans leurs divisions respectives. **Les inscriptions se prennent lors de l'inscription sommaire, près du poste d'essence.** Les voitures non-inscrites au moment de la fin de la période d'inscription perdent leur position de départ et doivent partir en arrière et doivent quand même arborer lesdits autocollants. Le pilote qui pilotera la voiture devra avoir son nom inscrit sur la fiche d'inscription. **Tout pilote qui en remplacera un autre sans en avoir avisé la direction sera disqualifié.**

9- OUVERTURE DES PUIITS et PRATIQUES

À moins d'avis contraire, les puits, pour un programme régulier ouvrent à 17h00. Lors des programmes spéciaux, l'ouverture des puits

est annoncé lors de la réunion des pilotes la semaine précédant événement et sur les publicités annonçant le dit événement. Essais en groupe avant chaque programme de course selon l'horaire inscrite dans le Bulletin de l'ANCA pour la journée en cours.

10- BALANCES

Accès aux balances dès l'ouverture des puits et durant les sessions de pratiques,. Tout pilote ou équipier de celui-ci qui se montrera irrespectueux ou impoli se verra refuser l'accès aux balances. C'est le préposé aux balances qui dirige les opérations et non les équipes de course.

11- INSPECTION SOMMAIRE DES VOITURES

À moins d'avis contraire Toutes les voitures doivent arborer l'autocollant d'inspection sommaire de l'inspecteur technique attitré à leur division pour avoir accès à la piste que ce soit pour pratiquer ou compétitionner. Cette inspection a pour but de vérifier visuellement et sommairement les voitures, surtout au niveau sécuritaire et pour tout autre item que la direction aura demandé à l'inspecteur de vérifier avant les compétitions. L'inspecteur pourra, selon son bon jugement interdire l'accès à la piste à toute voiture jugée non-sécuritaire ou non conforme à la réglementation. Il pourra aussi autoriser à un pilote non conforme pour anomalie mineure à compétitionner avec un délai pour se conformer assorti d'une pénalité de points.

12- RÉUNION DES PILOTES

Une réunion de tous les pilotes, habituellement 30 minutes avant le premier départ de la journée se tient à tous les événements. À ce moment, la direction informe les pilotes du déroulement du programme. TOUS LES PILOTES doivent obligatoirement assister à cette réunion sous peine de sanction de points. Sanction pour tout bruit de moteur ou toute voiture de course ou autres circulant durant la réunion des pilotes.

13- RÉPARATIONS ET STATIONNEMENT - ZONES ASPHALTÉES

Stationnement strictement interdit le long du muret de ciment dans l'épingle de la piste de motos, ainsi que dans la partie gazonnée à l'intérieur de l'épingle (en face de l'aire de stationnement habituellement réservée aux voitures SPORTSMAN). Les équipes effectuant des réparations dans des endroits asphaltés doivent obligatoirement être munies de crics (jacks) et pattes munies de bases en acier pour éviter d'endommager le pavé. Tout dégât d'huile (ou autre liquide) sur le pavé doit être signalé aux préposés à la maintenance, recouvert d'absorbant et nettoyé. Sanctions très sévères aux contrevenants.

14- VOITURES LAISSÉES SUR LE SITE et CAMPING

Lors des programmes doubles, il est permis aux équipes de course de ''camper'' sur le site de l'Autodrome St-Eustache. Les voitures et équipements de course peuvent être laissés dans les puits, cependant, à moins d'une autorisation de la direction, les personnes, les motorisés ou tout autre équipement d'hébergement sont strictement interdits dans les puits au cours de la nuit. Le camping est permis exclusivement le long de la route d'accès entre le boulevard Arthur-Sauvé et la barrière à proximité des garages à l'entrée du site. Le tout doit être laissé propre après usage.

Les pilotes n'ayant pas d'équipement de transport qui le désirent peuvent laisser leur voiture dans l'aire de stationnement prévu à cet effet au cours de la semaine. Le tout est cependant aux risques et périls du propriétaire. L'autodrome St-Eustache décline toute responsabilité en cas de vol, vandalisme ou tout autre dommage qui pourrait être causé à ces voitures. Il est important de savoir qu'il y a des activités publiques sur le site de l'ASE durant les jours et les soirées durant la semaine. Ce lieu désigné est un site d'accommodation temporaire et non un lieu d'entreposage permanent, en conséquence, toute voiture sans vignette, ou avec vignette dont le propriétaire ne se sera pas manifesté après un certain temps, ou toute voiture dans un état délabré, sans roue, sans moteur, s'expose à être déplacée ou tout simplement envoyée à la fourrière. Il est OBLIGATOIRE d'apposer une vignette numérotée émise par l'ASE à votre voiture de façon à ce que nous puissions rejoindre le propriétaire en tout temps. .

15- RÉPARATIONS SUR LE SITE DURANT LA SEMAINE

Ceux qui désirent effectuer des réparations sur leurs voitures laissées sur le site entre les événements de course (principalement en soirée) doivent obligatoirement obtenir une autorisation avant d'accéder au site. On prend rendez-vous en composant le (450) 472-6222, lors de votre arrivée sur le site vous devez vous soumettre à certaines directives du gardien, signer le formulaire de renonciation et quitter les lieux à l'heure prévue. L'endroit doit être laissé propre. Tout pilote ou équipier arrivant à l'improviste sans rendez-vous risque de se retrouver devant des barrières closes ou de se voir refuser l'accès au site.

16- PRATIQUES PRIVÉES OU EN GROUPE

Des pratiques privées peuvent être organisées en louant la piste selon disponibilité. On peut s'informer de la disponibilité du site en appelant Yves Ladouceur au (450) 472-6222 de 9h à 17h du lundi au vendredi.. En semaine, les pratiques semies-privées avec un maximum de 5 voitures en piste sont disponibles. Un bloc de 3 heures coûte 250\$. On peut se procurer des cartes de 12 heures (4 blocs de 3 heures) pour 500\$. Ces cartes sont utilisables selon la disponibilité

de la piste les Lundi, Mardi et Mercredi. Toute autre arrangement doit être approuvé par la direction. Les cartes sont valides jusqu'au 31 octobre de chaque année. Les portions non-utilisées ne sont pas remboursables.

SECTION 2 : **PROCÉDURES DE DÉROULEMENT DE COURSE**

17- PARTICIPATION À UNE CATÉGORIE

Une voiture ne peut participer à des compétitions dans plus d'une catégorie au cours d'un même programme, à moins d'y être invitée par la direction.

Les pilotes participant à plus d'une catégorie devront acquitter les tarifs d'inscriptions requis et être en possession des licences requises pour les voitures inscrites.

18- COURSES PRÉLIMINAIRES ET/OU QUALIFICATIONS

Il est obligatoire à chaque voiture de participer aux courses de qualification pour obtenir sa place en finale. Toute voiture n'ayant pas participé aux courses préliminaires ou qualifications ne pourra participer à la finale, sauf, s'il reste des places, et à ce moment les voitures non qualifiées partiront à l'arrière de peloton. La direction se réserve le droit d'annuler les séances de qualifications ou de pratiques lors d'événement spéciaux ou alors que le temps ne le permettra pas.

19- POSITION DE DÉPART DES PRÉLIMINAIRES ou QUALIFICATIONS ou Temps chronométrés.

Les positions de départ des courses préliminaires sont déterminées par la moyenne (sans zéro) inversée des trois résultats de finales des trois derniers programmes. (Lors que l'on est absent d'un programme, la position inscrite pour votre finale de ce programme est le 0).

À la fin des inscriptions pour l'événement, on dresse la liste des moyennes des voitures inscrites et on divise cette liste par le nombre de qualifications. S'il y a 15 voitures et plus, on fait 2 qualifications, s'il y a plus de 24 voitures, on fait 3 qualifications. Dans le cas d'un nombre impair de participants, la première qualification comptera une voiture de plus.

Les voitures ayant plus que ''0'' de moyenne sont séparées à part égale selon le nombre de qualifications. Les ''0'' de moyenne sont distribués en arrière dans les positions de départ ou qualifs selon l'ordre d'arrivée sur le site.

Les positions de départ des temps chronométrés (autres qu'en pratiques) sont déterminées par la moyenne de chacun des pilotes

20- POSITION DE DÉPART DES FINALES

Positions par la moyenne pour toutes les divisions : Les 14 meilleurs qualifiés (15 dans le cas de 3 qualifications) Les pilotes ayant terminé plus loin que 7^e en qualification (ou 5^e lors de 3 qualifs) partent en arrière des 14 (ou 15) qualifiés.

Nombre de voiture en finales : maximum 24 + un choix de promoteur dans le cas d'un invité ou du leader au championnat n'ayant pu se qualifier.

21- COMMENT EST DÉTERMINÉE VOTRE MOYENNE

Votre moyenne est une moyenne de position de fin de course (et non une moyenne de points), c'est pourquoi les plus gros nombres de cette moyenne inversée de trois programmes partent en avant du peloton. Cette moyenne est le résultat de l'addition de vos positions de fin de course au cours des trois derniers programmes, le tout divisé par 3. En cas d'absence, un zéro (0) est inscrit a votre fiche pour la journée de l'absence. La grille de départ est constituée comme suit.

Lors des 2 premiers programmes de la saison, pige des positions de départ des qualifications dont les résultats détermineront à leur tour les positions de départ des finales.

À compter du 3^e programme, on se sert le la moyenne pour les positions de départ des qualifications.

Méthode de compilation des moyennes :

1er groupe (jaune) : Les pilotes qualifiés qui n'ont pas de zéro à leur moyenne au cours des 3 derniers programmes.

2^e groupe(rose): Les pilotes qualifiés ayant une moyenne comportant un zéro (absence) et plus lors des 3 derniers programmes.

Le 3^e groupe est composé des pilotes n'ayant aucune moyenne, ceux-ci sont classés par ordre d'arrivée sur le site.

22.1- POSITION DE DÉPART, VOITURE EMPRUNTÉE ou MULET ou avec pilote de remplacement.

Trois possibilités :

A) **Dans le cas de tout pilote utilisant une voiture empruntée;**

B) **Dans le cas de toute voiture pilotée par un autre pilote qu'un pilote régulier enregistré sur le numéro sur la voiture.**

C) **Dans le cas de toute voiture arborant le numéro régulier d'un autre;**

Dans ces trois cas ci-dessus, le pilote doit partir à l'arrière du peloton *pour la qualification*.

Il pourra cependant partir en finale à la position déterminée par la moyenne du numéro inscrit sur la voiture s'il parvient à qualifier la voiture utilisée..

Tout pilote reconnu enregistré avant le programme de la journée comme pilote de réserve pour une équipe peut utiliser la voiture de l'équipe en tout temps sans pénalité de positions (sauf si c'est un nouveau, enregistré le jour même).

CONDITIONS : Tout changement doit être fait dans les conditions suivantes :

1- **Voiture :** on peut emprunter une autre voiture LÉGALE de sa catégorie à condition que ce soit un pilote inscrit comme étant le pilote détenteur du numéro qui pilote la voiture empruntée. Dans le cas d'une finale, la voiture doit avoir participé à une qualification lors du même programme.

2- **Pilote :** on peut changer le pilote à condition que la voiture utilisée soit la voiture du pilote remplacé, et que le pilote remplaçant réponde aux exigences de l'article 3 ci-dessous.

3- Aucun pilote suspendu, ni de voiture portant le numéro d'un pilote suspendu ne peuvent prendre de départ, ni accumuler de points.

En résumé pour qu'un numéro puisse enregistrer des points, il faut que, soit le pilote ou la voiture portant habituellement le numéro soit en piste, Les points vont au numéro inscrit sur la voiture à condition qu'une ou l'autre des conditions soit respectée.

IMPORTANT : En aucun temps un pilote ne peut compétitionner contre son équipe (ex. : mettre un chauffeur sur sa voiture régulière et courser contre celui-ci avec la voiture d'un autre pilote). Autrement dit, tout pilote qui en remplace un autre doit être un « agent libre » ne faisant partie d'aucune autre équipe.

22.2 - DEUX VOITURES

EN AUCUN TEMPS IL N'EST PERMIS DE CHANGER DE VOITURE APRÈS LE DÉPLOIEMENT DU DRAPEAU VERT INITIAL (même s'il n'y a pas de tour de complété (ex. un jaune dans le 1^{er} tour).

23- UNE SEULE QUALIFICATION

Il est interdit à une même voiture d'effectuer plus d'une qualification au cours d'un même programme. Dans le cas où une voiture se présenterait en retard pour une qualification, le pilote aura le choix de faire quand même la qualification et terminer avec des tours de retard, mais ne pourra pas participer dans une qualification autre que celle qui lui a été assignée.

24- PONCTUALITÉ SUR LA FAUSSE-GRILLE

Toutes les voitures devront être positionnées sur la fausse grille À LEUR POSITION lors de la mi-course précédant la leur. Toute voiture arrivant après que le préposé aura officiellement constitué la ligne de départ en comblant les places vides sera positionnée en arrière. Il n'est pas question non plus d'aller s'infiltrer dans le peloton

sur la piste après que les voitures se seront engagées sur la piste à l'arrière de la voiture de tête.

Time trial : Toute voiture n'étant pas à sa place assignée pour effectuer ses temps chronométrés lorsque viendra le temps pour elle de se lancer en piste ne sera pas autorisée à partir en dernier et sera exclue de la séance.

24.1- PRÉSENTATION DES PILOTES :

- a) Tous les moteurs doivent être arrêtés;
- b) Les pilotes doivent avoir une tenue impeccable et se tenir droit du côté avant droit la voiture;
- c) Les équipiers doivent être sur une ligne en arrière de la voiture;
- d) Il est strictement interdit de mécaniser de quelque façon que ce soit sur la voiture;
- e) Les voitures en retard doivent se positionner en arrière du peloton et prendront le départ de cet endroit;
- f) Un équipier doit se tenir dans la porte du pilote et signaler du bras quand ce dernier est attaché et prêt à partir;
- g) Les pilotes attendent le signal de l'officiel pour démarrer les moteurs;
- h) Toute voiture ne pouvant pas partir par ses propres moyens et qui devra être poussée devra partir en arrière;
- i) Les pilotes, lorsqu'on leur fait signe, doivent se suivre à la fine indienne derrière la voiture de tête et attendre les instructions du signaleur (flagman) avant de se positionner en double-file.

24.2- PIT LANE (au centre de la piste) :

- a) Les voitures doivent circuler à un maximum de 30 km/h dans le pit lane et ne JAMAIS dépasser la voiture de tête qui roule sur la piste même si vous êtes dans la ligne des puits.
- b) Strictement interdit de s'engager sur la ligne des puits durant une course ou arrêt de celle-ci lorsque l'officiel à l'entrée de celle-ci (courbe #4) agite le drapeau rouge. Il est également interdit d'en sortir si l'officiel à la sortie (courbe #1) montre la pancarte « STOP » (pénalité d'un tour dans les deux cas.)
- c) Aucun équipier, officiel, photographe, cameraman ou tout autre personne en shorts sur la ligne des puits. Il est également interdit de fumer dans cette section.
- d) Un maximum de 5 équipiers, à part le pilote, peuvent accéder à la ligne des puits avec leur accréditation visible.
- e) Tous les équipiers ayant accès à la ligne des puits doivent être détenteurs d'une carte HOT PIT.
- f) **Aucun équipier ne doit se trouver en avant du gard rail lorsque la voiture est en piste.**
- g) La prudence est de rigueur lors des ravitaillements d'essence ou autres travaux à effectuer sur le véhicule.

- h) Les équipes doivent stationner à l'endroit qui leur est assigné par l'officiel. Dans le cas des équipes voulant stationner ensemble, les voitures se stationnent dans l'aire de celui qui part le plus loin dans la ligne des puits.
- i) La politesse est de rigueur et en aucun temps l'officiel ne tolérera des cris ou insultes de tout équipier dans le «pit lane» ou ailleurs sous peine de disqualification ou d'amende au pilote.
- j) Aucun équipier ne doit traverser la piste sans en avoir eu l'autorisation d'un officiel sous peine de sanction sévère envers l'équipe fautive. Ceux qui traversent la piste à pieds doivent le faire dans la courbe #1 exclusivement. Sanction pour tout pilote dont un ou des équipiers s'aventureront sur la piste par la fausse grille.
- k) Sanction pour toute voiture qui bloquera la ligne des puits en tout temps, y compris durant les courses des autres divisions.

25 POSITION DE DÉPART ''IMPOSÉE''

Tout nouveau pilote dans une catégorie ou tout pilote inexpérimenté, ou tout pilote que la direction jugera en ''période de rodage'' ou ''sous observation'' se verra apposer un autocollant sur sa voiture indiquant au préposé que celui-ci doit partir en arrière, tant et aussi longtemps que la direction ne jugera pas bon d'enlever cet autocollant. Il sera strictement interdit à qui que ce soit d'autre qu'un officiel autorisé d'enlever cet autocollant d'après la voiture, sous peine de suspension.

26- VOITURE DE TÊTE (PACE CAR) ET DÉPART DE LA COURSE)

- a) Les deux voitures occupant la première ligne, derrière la voiture de tête, devront garder au moins deux longueurs derrière celle-ci tant et aussi longtemps qu'elle ne se sera pas retirée pour permettre le déploiement du drapeau vert. Tout pilote dépassant ou suivant la voiture de tête de trop près sera repositionné à l'arrière ou sera pénalisé d'un tour à la fin de l'épreuve.
- b) Le départ se donne lorsque la première rangée de voiture a atteint les cônes situés de chaque côté de la piste
- c) IL EST INTERDIT DE CHANGER DE LIGNE OU DE SE DÉPASSER AVANT D'AVOIR FRANCHI LA LIGNE DU SIGNALEDUR lors du déploiement du drapeau vert annonçant le DÉBUT DE LA COURSE SOUS PEINE D'ÊTRE PÉNALISÉ D'UNE POSITION (par voiture dépassée) EN FIN DE COURSE, ou s'il y a un arrêt de course (jaune) avant la fin de la course.
- d) Il est également défendu de dépasser à l'intérieur des lignes continues dans les courbes 1-2-3-4. Pénalité d'une position par voiture dépassée.
- e) Toutes les courses complètes devront se terminer sur le drapeau vert. En cas de drapeau jaune lors des deux derniers tour D'UNE

FINALE le redépart s'effectuera comme suit : VERT - BLANC - QUADRILLÉ, donc 2 tours consécutifs sur le vert en fin de finale. Lors de tout drapeau jaune après le déploiement du drapeau blanc la course se terminera sur les drapeaux jaune-quadrille et le classement officiel de la fin de la course sera les positions de l'avant dernier passage, à l'exception des voitures impliquées dans l'incident qui aura causé le drapeau jaune.

f) Les finales dont le temps limite aura été atteint pourront se terminer sur le jaune-quadrillé dans ces cas spécifiques.

27- REDÉPART, SUITE À UN ARRÊT DE COURSE

Lors d'un nouveau départ suite à une neutralisation de la course (drapeau jaune ou rouge), il est interdit de se dépasser avant le déploiement du drapeau vert, mais permis de le faire dès que celui-ci est déployé, et ce, sans attendre d'avoir atteint la ligne du signaleur. Ceux qui dépasseront AVANT le signal du signaleur se verront positionnés à l'arrière du peloton et la course sera relancée. En cas de récidive les fautifs seront disqualifiés sur-le-champ.

28- RÉPARATIONS SUR LA PISTE

il est interdit en tout temps à un pilote de descendre de voiture en piste (sauf en cas de feu) pour y effectuer des réparations durant le déroulement d'une course ou suite à un drapeau jaune (ou rouge). Il est également interdit à un officiel de toucher à une voiture durant une course ou un arrêt de course. Aucun équipier sur la piste pour aucune considération, et ce en tout temps.

29- LES DRAPEAUX

VERT : Donne le signal du départ de la course (ou de la reprise de celle-ci)

JAUNE : Signifie arrêt de course. À ce moment, tous les pilotes doivent garder leur position et **tout dépassement devient interdit sous peine de sanction**. Les voitures sont alors repositionnées selon les positions qu'elles occupaient à la fin du tour précédant le déploiement du drapeau jaune, à l'exception des voitures ayant occasionné ce drapeau jaune qui seront repositionnées en arrière. Lors des courses où les tours effectués pendant que le drapeau jaune est déployé comptent, il est recommandé aux voitures impliquées, qui le peuvent, de repartir le plus vite possible et d'aller rejoindre l'arrière du peloton avant que le peloton repasse devant elles, afin d'éviter de prendre un tour de retard.

ROUGE : Signifie ARRÊT URGENT de la course. À ce moment toutes les voitures s'immobilisent sur place (de façon sécuritaire) et attendent que les officiels leur signifient de repartir. Aucun pilote ne doit

descendre de voiture sur la piste en tout temps, à moins d'y être autorisé.

ROUGE « ENDURO » : Signifie ARRET URGENT de la course. À ce moment toutes les voitures s'immobilisent sur place de façon sécuritaire et attendent que les officiels leur signifient de repartir. Dans le cas des Enduros, s'il n'y a pas d'Ambulance (et à cette seule condition) sur le circuit, il est permis aux pilotes qui le désirent d'aller dans les puits de ravitaillement à une vitesse maximum de 10km/hr pour se ravitailler ou faire des réparations mécaniques de le faire moyennant une pénalité d'un tour.

NOIR : Consultation ou disqualification

Lorsque le drapeau noir est POINTÉ, c'est un AVERTISSEMENT de régulariser votre conduite.

Lorsque le drapeau noir est DÉPLOYÉ et que votre numéro apparaît sur le voyant lumineux près du signaleur, cela signifie que vous devez vous rapporter immédiatement au préposé à l'entrée des puits qui vous informera de la raison pour laquelle vous avez reçu ce drapeau noir. Si c'est à la demande de votre équipe ou pour une anomalie apparente sur votre voiture, vous pourrez revenir en course APRÈS AVOIR RÉGLÉ VOTRE PROBLÈME. Dans le cas où une voiture ne peut revenir en piste, les tours effectués avant le drapeau noir seront alors comptabilisés. Si le drapeau noir vous est déployé pour une DISQUALIFICATION, vous n'aurez pas le droit de revenir en piste et serez exclus des résultats.

Dès qu'un drapeau noir est signifié à un pilote les, marqueurs (ou transpondeurs) cessent d'inscrire les tours effectués par celui-ci dès le passage suivant. Si le pilote refuse de quitter la piste après trois tours, il est DISQUALIFIÉ et complètement exclu des résultats.

BLEU AVEC BARRE DIAGONALE JAUNE : Ce drapeau signifie que vous êtes sur le point d'être en retard d'un tour ou plus et que vous devez obligatoirement céder le passage au peloton de tête. "Céder le passage" signifie rouler à l'intérieur de l'ovale et ne pas circuler sur une autre voie sous risque de disqualification. Le pilote signifié par le drapeau bleu sera reconnu comme responsable de tout incident avec une voiture roulant sur le tour des meneurs.

DRAPEAUX JAUNE ET BLANC CROISÉS signifient la mi-course;

DRAPEAUX JAUNE ET BLANC PARALLÈLES : 2 tours à faire;

DRAPEAU BLANC : un tour à faire;

DRAPEAU QUADRILLÉ : Fin de la course, le premier à passer sous ce drapeau gagne la course.

30- DÉRAPAGE

Tout pilote qui, après avoir dérapé, et qui, selon le jugement du directeur de course, occasionnera volontairement un arrêt de course se verra pénaliser d'un tour au redépart de cette course. En aucun temps une course sera arrêtée si le directeur de course juge la

voiture non nuisible au déroulement de la course. Toute voiture qui occasionnera 3 arrêts de course dans la même course sera automatiquement exclue de la course.

31- REPOSITION DES VOITURES et RESPECT DU MENEUR

TOUTES les voitures impliquées dans un accident ou incident (sauf si le meneur est impliqué) seront repositionnées à l'arrière du peloton s'il y a arrêt de course.

Aucune protection pour le meneur si les voitures impliquées sont côte-a-côte au moment de l'impact (dans ce cas précis, les deux iront en arrière. Dans le cas d'un acte jugé « volontaire » le coupable sera disqualifié et la victime repositionné à sa place.

Dans le cas d'un incident ou accident dans lequel le meneur aura été « viré » par son poursuivant, le poursuivant sera repositionné en arrière et le meneur gardera sa place. Si le directeur de course juge le meneur comme responsable de l'incident (erreur de pilotage ou faute de sa part), les deux voitures seront repositionnées en arrière.

Les voitures effectuant du blocage volontaire s'exposent également à des sanctions de la part du directeur de course. Dans le cas d'une flaque d'eau ou d'huile les voitures impliquées seront également repositionnées à leur place. Le repositionnage des voitures sera effectué selon leur position à la fin du tour précédent. La décision du directeur de course dans ce cas sera finale et sans appel.

QUI DOIT « CONCÉDER »? À partir de la roue arrière d'un côté comme de l'autre (angle mort) vers l'arrière, c'est le pilote de derrière qui doit freiner à l'entrée des courbes ou tout autre rétrécissement de passage. Si le pilote qui dépasse est en avant des roues arrière celui de devant doit laisser la voie libre à son poursuivant.

-LÉGENDES MODIFIÉES : Ces voitures n'étant pas munies de miroirs, **en cas de poussage par l'arrière** (ou angle mort) qui occasionnera un dérapage ou perte de position, la voiture qui a poussé sera repositionnée à l'arrière.

31.1 LUCKY DOG : (Applicable pour les catégories Sportsman, Sport Compactes, et Légendes modifiées) Le « Lucky dog » ou « free pass » est une procédure qui permet au meilleur des pilotes accusant un tour ou plus de retard de regagner un tour en cas de drapeau jaune, et ce à tour de rôle parmi les « lappés ». **Lors de cette procédure, le signaleur signifie au récipiendaire de dépasser la voiture de tête par l'extérieur pour aller se positionner en arrière du peloton. Il**

est interdit aux pilotes de faire cette manœuvre avant d'en avoir reçu la directive du directeur de course. À l'arrêt de course suivant, c'est un autre pilote qui bénéficie du « Lucky Dog ». Cette procédure ne s'applique pas à un pilote impliqué dans le drapeau jaune au cours duquel on applique cette procédure.

32- CONDUITE DANGEREUSE

Tout pilote qui, dans l'esprit des officiels conduit sa voiture de façon dangereuse dans le but de pousser, bloquer, causer de l'interférence, ou pour toute autre raison sera averti par le signaleur. S'il persiste, le drapeau noir lui sera signifié au tour suivant.

33- FILE DE REDÉPART

Dans le but d'accroître l'action lors d'un nouveau départ, suite à un arrêt de course, les voitures seront repositionnées en file double. En tout temps cependant, le directeur de course, selon l'allure et le déroulement de la course, pourra imposer des redéparts à la file indienne, s'il y a trop de "casse" lors d'une finale ou d'une qualification. Les voitures en retard de plus d'un tour pourront également être repositionnées en arrière du peloton, ou sur la ligne intérieure, lors des redéparts de finales.

34- TOUR CRÉDITÉ

Le début de la course et de chaque tour se trouve à la ligne sous le signaleur. En conséquence le premier tour crédité à une voiture qui s'engage sur la piste (dans la courbe 2) le sera à son 2^e passage sous le signaleur.

35- TOUR DU VAINQUEUR ET PHOTO

Le pilote déclaré (non officiellement) vainqueur à la fin d'une épreuve devra faire un tour complet d'honneur en arborant le drapeau quadrillé, pour ensuite se faire photographier. Un trophée sera remis pour la photo, puis repris en attendant les résultats officiels, suite à la recompilation des tours et à l'inspection technique. La remise officielle des bourses et trophées se fera à la suite des inspections d'après-course au bar du 2^e étage de l'ASE. Ceux qui le désirent peuvent encaisser leurs bourses lors du programme suivant en passant à la billetterie de 18h30 à 19h00. Prendre note que les bourses doivent être ramassées au plus tard au 3^e programme incluant le programme concerné.

36- RÉSULTAT DE COURSE

Aucun argument verbal ne sera considéré concernant le déroulement de la course. En cas de doute, les plaignants pourront demander à ce que les officiels revoient une cassette vidéo (si disponible) dans le cas où le directeur de course n'aurait pas vu un incident ou une

infraction. Dans ce cas, si cet incident ou infraction n'est pas CLAIEMENT visible, ou si le vidéo n'a pas capté l'incident, la plainte sera rejetée et l'incident deviendra clos, sans autre appel.

37- SYSTÈME DE POINTS ANCA

QUALIFICATIONS et/ou temps chronométrés (DIVISIONS ANCA) : 1^{er} : 10 points en descendant d'un point par position, les derniers ont tous un point.

FINALES ANCA: 2 POINTS pour la dernière position. Augmentation de 2 points par position jusqu'à la première position. Maximum 40 points pour le gagnant. S'il y a plus de 20 voitures 2 points pour les 20^e, 21^e, 22^e...et ainsi de suite. 5 points de bonis seront attribués au gagnant de la finale.

POINTS EN DOUBLE : Lors de programmes spéciaux où les points seront attribués en double, seule les points de la finale seront alloués en double. En aucun temps les points des qualifications seront doublés.

38- CONTESTATION DE POINTS

La seule feuille officielle de points est la feuille informatisée de l'ANCA apparaissant dans les puits et dans le bar du 2^e étage. Les autres documents comme le bulletin de l'ANCA, les journaux et autres étant des retranscriptions peuvent comporter certaines erreurs. Il est donc préférable de vous référer à la feuille informatisée avant de contester. Les classements et résultats sont transmis aux pilotes nous ayant signifié leur adresse email les lundis ou mardis suivant le dernier programme de course. Toute anomalie, ou erreur pouvant s'y trouver doit être rapporté à l'ANCA **avant le programme suivant.**

39- ACCÈS INTERDIT

La tour de contrôle, durant le déroulement des courses, et en tout temps dans le salon V.I.P., les restaurants et endroits où se trouvent le public et les commanditaires invités ne sont pas des endroits pour contester le déroulement du programme de course ou les décisions des officiels. Tout pilote ou membre de son équipe qui viendra se donner en spectacle à ces endroits, ou au pied de la tour du signaleur sera automatiquement disqualifié.

SECTION 3 : **PROCÉDURES D'APRÈS COURSE**

40- BALANCES

Le gagnant de chaque qualification, ou les pilotes désignés à la réunion des pilotes pour une séance de temps chronométrés devront se rendre directement aux balances immédiatement après la course. Les 5 premiers de chaque finale devront se rendre directement aux balances

immédiatement après la prise de photos officielles. (Directement signifie sans passer par son puits ou ailleurs) **Disqualification de tout pilote contrevenant à cet item.** Lorsqu'il y a une présentation spéciale avant et après une épreuve principale, il est interdit à tout équipier d'ouvrir le capot de la voiture ou de toucher à quoi que de soit sur la voiture tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas arrivée au point d'inspection, sous peine de disqualification. En tout temps, les lectures des balances de l'Autodrome seront les seules reconnues comme officielles. Tolérance de différence de poids selon le règlement propre à chaque division.

41- INSPECTION ET VÉRIFICATIONS

La direction se réserve le droit d'inspecter n'importe quelle voiture de son choix à l'issue d'un programme de course, même si celle-ci n'est pas protestée ou n'a pas terminé dans les 5 premières positions.

Celle-ci devra être disponible sur-le-champs pour l'inspection sur demande le l'inspecteur-chef ou d'un officiel autorisé par ce dernier à le faire.

L'inspecteur-chef peut également dans un délai de 20 minutes après la finale de sa catégorie, aller réquisitionner une voiture dans son puits pour une vérification. . En cas de refus, la voiture sera disqualifiée. Cette voiture devra se soumettre à l'inspection demandée avant de recompetitionner à nouveau. Tout démantèlement mécanique doit s'effectuer dans le garage. Aucune personne autre que les officiels autorisés et 3 équipiers incluant le pilote des voitures inspectées ne sont autorisées à franchir les limites des sites d'inspections extérieurs et de pénétrer à l'intérieur du garage lors des inspections techniques. Les personnes indésirables et celles qui interpellent les officiels de façon inappropriée seront expulsées de la zone d'inspection ou des puits par la sécurité sans aucun pré-avis. AUCUNE BOISSON ALCOOLISÉE ET AUCUNE PERSONNE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ NE SERONT TOLÉRÉES DANS LA ZONE D'INSPECTION INTÉRIEUR OU EXTÉRIEURE.

42- DÉCISION

Le travail de l'inspecteur est de soumettre un rapport d'inspection accompagné de ses commentaires sur l'inspection des voitures ANCA au directeur des opérations de courses de l'ASE, qui après vérifications et consultations, si nécessaires, auprès d'experts indépendants statuera sur la légalité de la voiture, le tout sur-le-champ ou dans un délai maximum de 72 heures ouvrables. Dans le cas du délai de 72 heures, l'équipe impliquée devra de son côté, au cours du même délai, voir à prouver avec des documents justifiés la légalité de sa voiture.

43- VOITURE ILLÉGALE pénalités

Toute voiture ou pilote qui sera trouvée non-conforme à la réglementation en vigueur pour sa catégorie sera pénalisée de la manière suivante:

A) Pour toute infraction concernant la légalité du moteur, du carburateur, de la transmission, du système électrique et du différentiel, la voiture et le pilote seront **DISQUALIFIÉS**, en conséquence pas de points ni bourse *pour le programme concerné*.

B) Pour tout refus d'inspection ordonnée par le directeur des compétitions ou par protêt, la voiture et le pilote seront **DISQUALIFIÉS** entraînant la perte de la bourse de la journée et des points accumulés *depuis le début de la saison en cours*.

C) Lors d'une deuxième **DISQUALIFICATION** au cours d'une même saison, la bourse de la journée et tous les points accumulés au cours de la saison seront radiés.

D) pour toute irrégularité autre que celles mentionnées ci-dessus, le pilote ou la voiture sera positionnée à la dernière position de la course concernée. Les points attribués seront **ceux de la dernière position, sans bourse**, et le chiffre indiqué à la compilation des 3 derniers programmes pour le programme concerné sera un zéro, avec toutes les conséquences s'y rattachant.

44- DÉLAI

La direction pourra, dans certains cas mineurs, **signalés AVANT la course**, donner un délai d'une semaine pour remplacer une pièce non conforme. À ce moment, un avis de délai écrit sera remis au pilote de la voiture et des points de pénalité seront enlevés. La voiture devra alors partir en arrière du peloton en qualification et en finale. Le pilote sera protégé contre un protêt sur l'item autorisé seulement.

45- VISITEURS

Dans le cas de courses de type "invitation", où des pilotes d'autres organisations ou autres pistes nous rendront visite, la direction se réserve le droit d'accepter certaines différences sur ces voitures en visite d'essais, par ex. : Pare brise en grillage ou autres items mineurs.

46- CONTESTATION DE RÉSULTAT DE COURSE

Aucun argument verbal de la part d'une équipe adverse ne sera considéré concernant la légalité de la voiture. Seul un **PROTÊT** écrit et signé par le pilote, conforme à l'art. 47 sera accepté.

47- PROCÉDURE DE PROTÊT

Tout protêt doit être rempli sur la formule officielle de protêt de l'ANCA (qui sera le seul document accepté) et remis au chef inspecteur technique de sa division en poste, ou au président de l'ANCA dans les 15 minutes suivant l'heure officielle de la fin de la course de la division concernée. Toute autre forme de procédure sera refusée.

Seul un pilote qui a compétitionné dans la course concernée peut logger un protêt contre un pilote qui a obtenu un meilleur résultat que lui seulement. (ex : le 2^e ne peut protester le 3^e). Le protêt doit être signifié sur la formule officielle de l'ANCA et accompagné du dépôt requis, dans le délai requis. 5 items maximum par protêt.

DÉPÔT REQUIS

150\$, pour un protêt non-visuel ne nécessitant aucun désassemblage;
300\$, pour enlever une tête et l'inspecter;
500\$, pour, en plus de la tête, défaire le bas du moteur et inspecter le cam par ordinateur (Frais d'inspection de 57\$ taxes incluses en sus non-remboursables chez Vilbrequin Universel défrayés lors du dépôt du protêt par le protestataire s'il y a lieu);

Minimum 300\$ ou plus non remboursable pour faire ouvrir une transmission par un spécialiste.

1,000\$, pour démanteler un moteur qui a déjà subi avec succès une inspection **pour le même item** sur protêt durant la saison.

AUCUN FRAIS, pour un protêt visuel, sans désassemblage logé avant la course

Note : Les pneus, roues et autres pièces interchangeables rapidement ne sont pas protégées par l'article précédent et, toute voiture prise avec des irrégularités sur ces items sera sujette à sanction.

Toute dépense relative à des frais d'inspections effectués à l'extérieur demandées par le protestataire seront aux frais de ce dernier et devront être acquittés et non remboursables) lors de la signature du protêt en plus du dépôt exigé.

QUI ASSISTE AU PROTÊT?

1- Le protestataire et un expert de son choix

2- Le protesté et 2 mécaniciens de son choix, aptes à démanteler les pièces protestées.

Seules les pièces citées sur la formule de protêt seront montrées au protestataire, rien d'autre. Toute autre pièce illégale, même non mentionnée au protêt, que pourrait découvrir l'inspecteur technique enchaînera une disqualification de la voiture.

OÙ SE DÉROULE LE PROTÊT ? : Dans le garage d'inspection de l'ASE, ou tout autre endroit autorisé par l'ANCA

ARGENT DU PROTÊT

Le président de l'ANCA remboursera le protestataire si la voiture inspectée est déclarée illégale.

Si la voiture est déclarée légale, le dépôt requis pour le protêt sera remis au pilote de la voiture protestée. Les frais de mesures extérieurs sont aux frais du protestataire.

AUCUN REMBOURSEMENT au pilote protesté, même s'il gagne son protêt, si les inspecteurs trouvent des pièces illégales sur la voiture (ex : protêt sur « cam », cam légal, mais crank ou autre illégal) Lors de « saisie » d'argent de protêt, le montant déposé sera tiré au sort parmi les pilotes ayant participé au programme protesté, lors du programme suivant.

48- REFUS D'INSPECTION

Tout pilote qui refusera qu'on inspecte sa voiture suite à un protêt ou a une demande des officiels sera automatiquement disqualifié et ne pourra pas compétitionner tant et aussi longtemps que les officiels n'auront pas pu inspecter à nouveau la voiture aux frais (100\$ minimum) du pilote. Il perdra alors tous ses points accumulés de la saison.

49- ANNULATION ET DÉROULEMENT DE PROTÊT

a) La direction annulera le déroulement du protêt si les procédures ne sont pas suivies de part et d'autre.

b) Des gestes et paroles déplacées ou toute autre sorte d'indiscipline de la part de l'équipe qui loge le protêt entraînera un arrêt instantané des procédures et la voiture sera déclarée légale.

c) Par contre la même attitude de la part de l'équipe protestée entraînera également l'arrêt des procédures et la disqualification de l'équipe protestée. À ce moment le dépôt sera remis à l'équipe qui proteste .

AUTRES GÉNÉRALITÉS

50- DISCIPLINE ET COMPORTEMENT

SEUL LE PILOTE de l'équipe pourra discuter avec un officiel et il sera tenu responsable des faits et gestes de ses équipiers sur le site. Aucune impolitesse ou insulte envers un officiel, quel qu'il soit, ne seront tolérées. Toute impolitesse de la part d'un coéquipier dans le pit-lane entraînera la disqualification sur-le-champ du pilote en piste.

51- BATAILLE et CAUTION

Suspension automatique d'un minimum d'un programme et amende minimum de 100\$ pour l'instigateur d'une bagarre qui devra verser ensuite une

caution d'un minimum de 500\$ afin d'être réadmis de nouveau dans les puits et/ou sur le site à la discrétion de la direction, cette caution sera chargée au pilote de l'équipe dont les personnes impliquées font partie. Toute équipe trouvée coupable une deuxième fois perdra sa caution. Cette règle s'applique également dans le cas de toute attaque à bord d'un véhicule ailleurs que sur la piste, ou sur la piste avant ou après une course, ou lors d'un drapeau jaune.

52- ARGENT DES CAUTIONS et AMENDES

Les montants des amendes perçues sont remis aux pilote par de tirage lors de l'événement suivant. La personne fautive n'a pas le droit de participer au tirage. Les montants perçus en cautionnement sont retenus pour une période d'un an, puis remis au cautionné si aucune autre infraction du même type n'a été commise de sa part. En cas de récidive, la caution sera saisie et attribuée de la même façon que l'argent des amendes.

53- COUVRE-FEU

Les autorités municipales et provinciales nous imposent un couvre-feu à 23h00, le programme de courses devra être terminé à cette heure. Pour cette raison, le directeur de courses se réserve le droit d'écourter une course jugée trop longue, suite a des arrêts ou autres incidents, et qui pourrait compromettre la tenue de la course principale de la soirée, ou écourter la course principale en raison d'un trop grand nombre d'arrêts de course, ou pour toute autre raison hors de son contrôle. À ce moment, le meneur de la course sera déclaré vainqueur, si le nombre de tours dépasse la mi-course, plus un tour.

54- ESPACE COMMANDITAIRE

Pour toute les catégories, l'espace entre la roue avant et la portière de la voiture, des deux cotés, ainsi que le haut du pare brise doivent être réservés en priorité pour les autocollants des commanditaires du fond de points (s'il y a lieu) de la division. **Ces autocollants devront être apposés dans l'ordre établie par la direction.**

55- BOURSES ET FOND DE POINTS

BOURSES : La licence de pilote pour la catégorie concernée est requise pour percevoir toute bourse ou trophée. Ceux qui participent à deux catégories doivent conserver leurs reçus d'entrée et doivent les montrer à la préposée à la paye pour encaisser plus d'une paye. Le délai pour ramasser votre bourse est de trois programmes, incluant le programme concerné. La remise des bourses et trophées s'effectue dans la cafétéria aussitôt les résultats que d'inspection sont connus et que les positions deviennent officielles. Si des pièces sont saisies et qu'on doive remettre la paye d'un coureur au programme

suivant, les pilotes (autres que le ou les impliqués sans une saisie de pièces) désirant encaisser leur bourse pourront le faire, mais ce paiement sera considéré comme final, s'il y a disqualification aucun argent additionnel ne sera payé suite à un paiement final. Des frais de déplacements (tow money) sont alloués à des *pilotes réguliers* de certaines divisions provenant d'endroits éloignés de plus de 100 km de l'ASE. Cette entente s'applique pour des participations régulières et continues, Toute absence de plus de deux programmes consécutifs d'un pilote entraînera l'annulation de l'entente.

FOND DE POINTS (ASE) : Les pilotes éligibles au fond de points et de toute(s) autre(s) attribution (ex. : recrue de l'année) **doivent avoir effectué au moins 80%** des courses de la saison. Lors de la remise des bourses de fond de points de fin de saison, les récipiendaires doivent être présents au GALA DES CHAMPIONS pour avoir droit à leur bourse et trophée. Aucune remise aux pilotes absents.

RECRUE DE L'ANNÉE ANCA : Le titre de la recrue de l'année sera attribué au meilleur « nouveau pilote » de sa catégorie pour la saison en cours, c'est-à-dire au « nouveau pilote » qui aura accumulé le plus de points. Ce dernier devra avoir participé à 80% des courses de la saison, NE JAMAIS AVOIR PARTICIPÉ À PLUS DE 5 COURSES à vie dans le passé dans cette division et ne pas être issue d'une catégorie supérieure à la sienne. Le niveau des catégories est le suivant : 1: Sportsman, 2: Sport Compactes, Légendes modifiées et Production, 3- Challenge 4. Les points pour les Recrues de l'année sont attribués sur une base personnelle. Les points ramassés par des pilotes de réserve seront soustraits des points de l'équipe lors des absences du pilote-recrue. Tout pilote-recrue qui se fera remplacer sans en aviser la direction se verra exclu du classement des recrues..